

Facilités de circulation: non ce n'est pas un privilège.

Cette semaine nous connaissons une nouvelle offensive médiatique sur les « *privilèges des cheminots* ». Déjà la Cour des comptes dans son rapport annuel public 2014, intitulait: « **les facilités de circulation de la SNCF: une rationalisation à peine entamée** ». Les médias ressortent ce dossier, qui après « *le statut des cheminots* », vise à préparer l'opinion publique à une grève que certains voudraient impopulaire.

1.100.000 personnes bénéficieraient des FC pour 150.000 cheminots en activité.

Dans le détail:

- 150.000 actifs
- 176.000 retraités
- 409.000 ayants droit (mariage/PACS/enfant de plus de 12 ans)
- 248.000 ascendants (parents/grand parents/beaux-parents/arrières grand parents)
- 120.028 enfants de +de 21 ans à charge
- 78.504 enfants de cheminots de 4 à 12 ans (qui ne sont pas considérés comme ayants droit et bénéficient d'une réduction 100%)
- 8.818 médecins et leurs ayants droit

Et...aucun chiffrage sur les députés et sénateurs, ainsi que les facilités accordées à des tiers (ministères, police en IDF ect...)

Il est mensonger de dire que 1.1 million de personnes ne payent pas le train SNCF.

Tout d'abord les 250.000 ascendants, soit presque 1/4 ont seulement 4 voyages à tarif réduit. Par ailleurs combien de ces ascendants ne prennent pas le train, voire pour certains n'ont même pas leur FC, car les billets n'ont pas été demandés.

Combien de retraités ou d'ayants droit SNCF ne prennent jamais le train, tout simplement parce qu'ils ont atteint un âge qui ne leur permet plus, voire car il n'en ont pas l'utilité.

Combien de collègues ou d'ayants droit sont dans la même situation.

Car avoir un droit et utiliser ce droit ne vont pas toujours de paire.

A aucun moment les médias n'en parlent. La seule affirmation qui est donnée et repris en boucle, c'est que 1.1 million de personnes bénéficie de FC, sous entendu, lorsqu'il n'est pas tout simplement affirmé: ne paye jamais le train.

La mise en place de ces FC coûterait annuellement 11 millions d'euros à la SNCF. La Groupe SNCF a fait 1.3 milliard d'euros de bénéfice en 2017 et n'aurait pas les moyens de financer les FC ! De qui se moque t'on.

En effet, d'un coté il y a 31 millions d'euros de manque à gagner et de l'autre **la contribution aux frais de réservation et les 10% du prix du billet qui rapportent 20 millions d'euros par an à la SNCF.** Entre les coûts et la contribution, la facture n'est plus que de 11 millions par an, ce qui est très loin des 100 millions d'euros annoncés par la presse.

Avec un chiffre d'affaires de plus de 33 milliards d'euros annuellement la SNCF a largement de quoi absorber cet acquis social.

Quelles sont les principales préconisations de la cour des comptes en 2014:

- **Suppression des FC aux 248.000 ascendants.**
- **Mise en place d'un Pass Carmillon pour tous les ayants droit.**
- **Mise en place de plages horaires interdites à l'usage des FC.**
- **Appliquer aux FC la prise en charge des contributions sociales (TVA, etc...)**
- **Fiscalisation des FC.**

Toutes ces mesures ne sont que des préconisations **et évidemment ressortent au bon moment.**

Après avoir rallongé de 1.5 année nos retraites en 2013, en cette période où le gouvernement veut casser le statut et privatiser la SNCF, c'est maintenant au tour des Facilités de Circulation d'être pointées du doigt pour mieux les attaquer.

Pour SUD-Rail, la mise en place des FC en 1938 aux cheminots et leurs ayants droit, l'extension de ces FC aux ascendants en 1956 et 1974, sont un acquis social. Il est donc hors de question de revenir sur un droit si difficilement gagné à l'époque. **Il faut bien souvent de très nombreuses années afin d'obtenir un droit que certains remettent en cause d'un simple coup de stylo.**

Dans beaucoup de grosses entreprises, il existe des droits (Air-France/PSA/Disney/ EDF...)Mais il est vrai **qu'en ces temps de remise en cause des acquis des travailleurs, au moment même où des milliards d'euros sont donnés en cadeau aux patrons et aux actionnaires, tout droit des salariés devient un privilège. Et toute organisation défendant ces droits est traitée d'archaïque.**

Pour SUD-Rail, les FC sont un coût assumable pour la SNCF (financée à 100% par elle-même et non par la collectivité comme certains médias le répètent en boucle). On aurait donc tendance à dire que cela ne regarde en rien la Cour des comptes et les politiques. Si cette institution cherche des privilégiés, ce n'est sûrement pas du côté de la SNCF, qu'elle en trouvera. Elle serait mieux inspirée de regarder les comptes de certains conseils d'administration de grands groupes, des parachutes dorés accordés à certains PDG, ainsi que les avantages en nature laissés à certains grands dirigeants de multinationales. Mais il est vrai qu'il sera toujours plus facile de s'attaquer aux salariés que de remettre en cause les privilèges des puissants de ce monde.

**Le 22 mars tous en grève
et tous à la manifestation
Parisienne.**